

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 3/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU), Mélinda BODIN (pouvoir à Elsa LE MOING), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Bernard JANOT (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ) et Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Nicole CHOTARD) .

Mme Monique JEANNEAU et M. Gérard POUESSEL ont été désignés secrétaires.

1) APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 44 DE LA LOI DE FINANCES POUR 2010, CODIFIEES A L'ARTICLE L. 1615-6 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, POUR LE VERSEMENT ANTICIPE DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2009.

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

Le dispositif relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), prévu à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2010 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2009 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2010.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de la préfecture constateront, au 1^{er} trimestre 2011, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des dépenses effectivement réalisées en 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Equipements et Travaux du 8 avril 2010,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

- De prendre acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008, soit 1 076 393,90 € ;
- De décider d'inscrire au budget de la ville de Bouaye 4 372 100 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 406,18 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;
- d'autoriser Monsieur le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la ville de Bouaye s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008, soit 1 076 393,90 € ;
- Décide d'inscrire au budget de la ville de Bouaye 4 372 100 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 406,18 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;
- Autorise Monsieur le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la ville de Bouaye s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 30 avril 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 3/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU), Mélinda BODIN (pouvoir à Elsa LE MOING), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Bernard JANOT (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ) et Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Nicole CHOTARD) .

Mme Monique JEANNEAU et M. Gérard POUESSEL ont été désignés secrétaires.

2) ZAC DES ORMEAUX – SPLA NANTES METROPOLE AMENAGEMENT – COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

La zone d'aménagement concerté des ORMEAUX, d'une surface d'environ 40 hectares, s'inscrit depuis 1996 dans la stratégie de développement de la ville de Bouaye autour du lycée. Elle se compose d'un secteur destiné à l'accueil d'équipements publics et de secteurs d'habitat diversifiés dans un cadre paysagé structuré.

Conformément à la convention de concession, la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Nantes Métropole Aménagement a adressé à la commune un compte rendu d'activités comportant le nouveau bilan de la ZAC.

ACQUISITIONS

La parcelle ZC 50, située en espace boisé classé, n'a pas été acquise car le propriétaire est inconnu. Du fait qu'elle ne concourt pas à l'aménagement de la dernière tranche de la ZAC, il est proposé de ne pas l'acquérir.

COMMERCIALISATION

Jusqu'ici, 260 logements ont été construits. 28 logements groupés dans le lotissement Auguste Renoir restent à construire (opération Les Canotiers).

La consultation pour les îlots ZB 4 et ZB 6 a été lancée en 2009 et menée à terme. Trois promoteurs immobiliers ont été retenus : Ataraxia, ADI et Atlantique de Projet. La finalisation du projet d'aménagement est en cours.

Le programme arrêté comprend 160 logements dont :

- 30% de logements locatifs sociaux, composés de 12 logements en individuel groupé et 38 petits collectifs
- 25% de logements en accession à prix maîtrisés, composés de 7 lots libres, 18 individuels groupés et 16 petits collectifs
- 45% de logements libres, composés de 32 petits collectifs et 37 terrains à bâtir.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT

Il reste à réaliser :

- la fin de la route des Mares (2010)
- les travaux de viabilisation pour les îlots ZB 4 et ZB 6 (2010-2011)

BILAN

Le bilan présenté est quasiment équilibré : 7 102 790 € HT de dépenses et 7 102 792 € HT de recettes. La forte variation par rapport à 2008 est due à l'intégration de l'aménagement des îlots ZB 4 et 6 qui restaient à commercialiser. Il a été décidé de réaliser les aménagements viaire de ce secteur afin de pouvoir commercialiser de plus petites surfaces, de multiplier ainsi le nombre d'intervenants et de ce fait de rendre plus simple le démarrage de chaque opération.

Les postes principaux constituant les dépenses sont : les travaux de voirie ainsi que les frais d'études et de maîtrise d'œuvre urbaine et opérationnelle.

Les deux premiers emprunts ont été remboursés en 2004 et 2005. Un troisième emprunt de 2 500 000 €, conclu avec le Crédit Agricole, a été mobilisé à hauteur de 200 000 € en 2006, 400 000 € en 2008, 324 000 € en 2009. Ces 924 000 € seront remboursés en 2010. Une ligne de crédit sera prochainement mise en place pour financer l'opération de 2010 à 2015.

OBJECTIFS POUR 2010

Pour 2010, les objectifs sont :

- finaliser le projet viaire des îlots ZB 4 et 6, lancer la consultation et démarrer les premiers travaux avant la fin de l'année ;
- finaliser les projets des promoteurs afin qu'ils puissent déposer puis obtenir leur permis de construire et lancer les pré commercialisations ;
- remettre à la collectivité les travaux achevés, et notamment le chemin du Stade et le chemin d'Arcadie bordant les espaces verts ;

- remettre à Nantes Métropole les travaux et le foncier du dernier tronçon de la route des Mares.

Le calendrier, tendu, est à suivre avec attention pour permettre les réalisations successives des différentes opérations boscéennes dans le cadre d'un marché de l'immobilier incertain.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Equipements et Travaux du 08 avril 2010

- D'approuver le compte rendu d'activités du concessionnaire et le bilan présentés par la SPLA Nantes Métropole Aménagement.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve le compte rendu d'activités du concessionnaire et le bilan présentés par la SPLA Nantes Métropole Aménagement.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 30 avril 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 3/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Freddy HERVOCHON (pouvoir à Jacques GARREAU), Mélinda BODIN (pouvoir à Elsa LE MOING), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Bernard JANOT (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ) et Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Nicole CHOTARD) .

Mme Monique JEANNEAU et M. Gérard POUESSEL ont été désignés secrétaires.

3) ZAC DES ORMEAUX – CONVENTION D'AMENAGEMENT AVEC LA SPLA NANTES METROPOLE AMENAGEMENT – AVENANT N°4

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

La convention publique d'aménagement entre la Ville de Bouaye et la SPLA Nantes Métropole Aménagement arrive à échéance le 31 décembre 2011.

Compte tenu de la volonté de la ville de maîtriser le rythme d'arrivée de nouveaux habitants et d'adapter la typologie des constructions à la demande exprimée, il est proposé de prolonger la convention de concession jusqu'au 31 décembre 2015. Ce délai supplémentaire permettra également d'adapter les modes de commercialisation et d'aménagement à la crise économique et de prendre en compte les nouveaux rythmes de cession dans le cadre de la dernière tranche des Ormeaux.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Equipements et Travaux du 08 avril 2010

- D'approuver les termes de l'avenant à conclure avec la SPLA Nantes Métropole Aménagement pour la prolongation jusqu'au 31 décembre 2015 de la convention initiale d'aménagement de la ZAC des Ormeaux ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tous documents et à accomplir toutes formalités se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve les termes de l'avenant à conclure avec la SPLA Nantes Métropole Aménagement pour la prolongation jusqu'au 31 décembre 2015 de la convention initiale d'aménagement de la ZAC des Ormeaux ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tous documents et à accomplir toutes formalités se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 30 avril 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 3/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Elsa LE MOING), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Bernard JANOT (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ) et Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Nicole CHOTARD) .

Mme Monique JEANNEAU et M. Gérard POUESSEL ont été désignés secrétaires.

4) PROGRAMME D'ACTION FONCIERE – ACQUISITION DE LA PARCELLE AD 232 - CONVENTION DE GESTION ENTRE NANTES METROPOLE ET LA COMMUNE
--

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

A la demande de la ville de Bouaye et dans le cadre du Programme d'Action Foncière Habitat, Nantes Métropole a acquis par acte notarié en date du 3 et 4 novembre 2009, pour le compte de la commune, un immeuble bâti situé 3 rue du Lac, cadastré section AD 232, d'une superficie de 1 703 m² pour la somme de 400 000 € (non compris les frais de notaire de 5 157,49 €).

Cet immeuble figurera dans le patrimoine de Nantes Métropole pendant une durée maximale de 10 années. Une durée d'un an est exigée pour la mise en place de la réserve foncière.

L'immeuble sera cédé soit à la commune soit à un aménageur au plus tard à l'expiration du délai de mise en réserve foncière.

Le remboursement du prix d'acquisition se fait soit au terme normal de la réserve foncière en remboursant la totalité du capital auquel s'ajouteront des frais d'acquisition supportés par Nantes Métropole ou soit par annuités du capital à la date anniversaire de la convention.

Pendant la durée de mise en réserve foncière de l'immeuble en cause, la Commune sera subrogée dans tous les droits et obligations qui sont ceux de Nantes Métropole en sa qualité de propriétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Equipements et travaux du 8 avril 2010

- D'adopter la convention de gestion entre Nantes Métropole et la commune de Bouaye définissant les modalités de constitution de réserve foncière de l'immeuble sis 3 rue du Lac,
- De choisir de rembourser « Nantes Métropole » in fine,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité par 23 voix pour et 6 abstentions
(Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE) :

- Adopte la convention de gestion entre Nantes Métropole et la commune de Bouaye définissant les modalités de constitution de réserve foncière de l'immeuble sis 3 rue du Lac,
- Choisit de rembourser « Nantes Métropole » in fine,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 30 avril 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°3/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Elsa LE MOING), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Bernard JANOT (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ) et Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Nicole CHOTARD) .

Mme Monique JEANNEAU et M. Gérard POUESSEL ont été désignés secrétaires.

5) ENSEMBLE SPORTIF DE BELLESTRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE DANS LE CADRE DU CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

Compte tenu de l'importance de l'opération de construction de l'ensemble sportif de Bellestre (estimée à 10 175 857 € TTC), il est proposé de solliciter la participation du Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre du Contrat Régional d'Agglomération signé le 5 février 2010 avec Nantes Métropole.

Il est proposé au conseil municipal,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Equipements et Travaux du 8 avril 2010

- de solliciter une subvention pour la construction de l'ensemble sportif de Bellestre auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, et à accomplir toutes formalités se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Sollicite une subvention pour la construction de l'ensemble sportif de Bellestre auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document, et à accomplir toutes formalités se rapportant à cette affaire.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 30 avril 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°3/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Elsa LE MOING), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Bernard JANOT (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ) et Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Nicole CHOTARD) .

Mme Monique JEANNEAU et M. Gérard POUESSEL ont été désignés secrétaires.

6) CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE SPORTIF SUR LE SITE DE BELLESTRE - ATTRIBUTION DU LOT N°5 RELATIF A L'ETANCHEITE

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

Par délibération en date du 13 décembre 2007, le Conseil Municipal a retenu le projet présenté par la Sarl Murail Architectures, mandataire du groupement MOY (devenu AZECO) / GCA Ingénierie / AREST / CETRAC / CAP SOLAIRE / ACOUSTIBEL / ACOTRA, et a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre à conclure avec ladite équipe.

Par délibération en date du 10 juillet 2008, modifiée le 9 avril 2009, le Conseil municipal a validé le dossier APD (Avant Projet Définitif) dressé par le maître d'œuvre et arrêté le coût prévisionnel de réalisation des travaux sur la base de l'exécution des études d'avant projet définitif à la somme de 7 983 852,50 € H.T. Par délibération en date du 16 novembre 2009, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le maire à signer les marchés pour les lots 1 à 4, 6 à 10 et 12 à 20. Lors de cette même séance, il a été décidé de relancer le lot n°5 relatif à l'étanchéité.

Le lot n°5 a été relancé en procédure négociée avec les entreprises ayant déposé une offre.

A la suite de la négociation qui s'est tenue le 3 mars 2010, les entreprises ont été invitées à fournir leur offre finale pour le 16 mars 2010.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 mars 2010 pour procéder à l'attribution du marché du lot n° étanchéité.

Après présentation de l'analyse des offres par le maître d'œuvre, la commission d'appel d'offres a décidé :

- de ne pas retenir les alternatives 1 et 2 à la solution de base, alternatives relatives à l'option photovoltaïque ;
- d'accepter la réalisation de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle 1 (construction de vestiaires sanitaires) ;
- d'attribuer le marché pour le lot n° étanchéité à l'entreprise BATITECH, 12 rue de la Gâtine, ZI du cormier 49 300 CHOLET, pour un montant de 578 264,86 € H.T., montant porté après mise au point du marché à la somme de 581 767,78 € H.T. (prise en compte d'une plus value pour les descentes d'eaux pluviales laquées) pour la tranche ferme et de 21 751,42 € H.T. pour la tranche conditionnelle 1. Le montant total du marché est ainsi de 603 519,20 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 29 mars 2010

- De décider de ne pas retenir les alternatives 1 et 2 à la solution de base, alternatives relatives à l'option photovoltaïque ;
- De décider d'accepter la réalisation de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle 1 (construction de vestiaires sanitaires) ;
- De décider d'attribuer le marché pour le lot n° étanchéité à l'entreprise BATITECH, 12 rue de la Gâtine, ZI du cormier 49 300 CHOLET, pour un montant de 578 264,86 € H.T. porté après mise au point du marché à la somme de 581 767,78 € H.T. (plus value pour les descentes d'eaux pluviales laquées) pour la tranche ferme et de 21 751,42 € H.T. pour la tranche conditionnelle 1. Le montant total du marché est ainsi de 603 519,20 € H.T., soit 721 808,96 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché pour le lot n° ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Décide de ne pas retenir les alternatives 1 et 2 à la solution de base, alternatives relatives à l'option photovoltaïque ;
- Décide d'accepter la réalisation de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle 1 (construction de vestiaires sanitaires) ;

- Décide d'attribuer le marché pour le lot n°5 étanc héité à l'entreprise BATITECH, 12 rue de la Gâtine, ZI du cormier 49 300 CHOLET, pour un montant de 578 264,86 € H.T. porté après mise au point du marché à la somme de 581 767,78 € H.T. (plus value pour les descentes d'eaux pluviales laquées) pour la tranche ferme et de 21 751,42 € H.T. pour la tranche conditionnelle 1. Le montant total du marché est ainsi de 603 519,20 € H.T., soit 721 808,96 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché pour le lot n°5 ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 30 avril 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°3/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Elsa LE MOING), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Bernard JANOT (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ) et Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Nicole CHOTARD) .

Mme Monique JEANNEAU et M. Gérard POUESSEL ont été désignés secrétaires.

7) ENSEMBLE SPORTIF DE BELLESTRE - ATTRIBUTION DU LOT N°11 RELATIF AU CARRELAGE ET A LA FAÏENCE ET APPROBATION DU DCE DU LOT N°21 RELATIF AU BETON CIRE
--

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

Par délibération en date du 13 décembre 2007, le Conseil Municipal a retenu le projet présenté par la Sarl Murail Architectures, mandataire du groupement MOY (devenu AZECO) / GCA Ingénierie / AREST / CETRAC / CAP SOLAIRE / ACOUSTIBEL / ACOTRA, et a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre à conclure avec ladite équipe.

Par délibération en date du 10 juillet 2008, modifiée le 9 avril 2009, le Conseil municipal a validé le dossier APD (Avant Projet Définitif) dressé par le maître d'œuvre et arrêté le coût prévisionnel de réalisation des travaux sur la base de l'exécution des études d'avant projet définitif à la somme de 7 983 852,50 € H.T. Par délibération en date du 16 novembre 2009, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le maire à signer les marchés pour les lots 1 à 4, 6 à 10 et 12 à 20. Lors de cette même séance, il a été décidé de relancer le lot n°11 relatif au carrelage, à la faïence et au béton ciré. Le lot n°11 a été scindé en deux nouveaux lots : carrelage / faïence d'une part, béton ciré d'autre part.

Par délibération en date du 17 décembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises dressé par le maître d'œuvre pour le nouveau lot n°11 (carrelage / faïence), décomposé en une tranche ferme et une tranche conditionnelle, et pour le lot n°21 (béton ciré), composé d'une tranche ferme. Il a été décidé à cette occasion de lancer une procédure d'appel d'offres européen pour ces 2 lots.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 mars 2010 pour procéder à l'attribution des marchés des lots n°11 et n°21.

Après présentation de l'analyse des offres par le maître d'œuvre, la commission d'appel d'offres a décidé :

- **pour le lot n°11 :**

- la réalisation de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle 1 ;
- de retenir l'option portant sur la pose de plinthes dans les circulations ;
- d'attribuer le marché à l'entreprise ROSSI S.A.S., 28 rue du Coutelier 44 805 Saint-Herblain cedex, dont le siège social est situé 198 route de la côte d'amour 44 600 Saint-Nazaire, pour un montant total du marché de 196 795,10 € H.T. (161 432 ,30 € H.T. pour la tranche ferme ; 32 422,80 € H.T. pour la tranche conditionnelle 1 ; 2 940 € H.T. pour l'option correspondant à la pose de plinthes dans les circulations), soit 235 366, 94 € TTC.

- **pour le lot n°21 :**

- de déclarer le lot n°21 relatif au béton ciré infructueux en raison du caractère inacceptable de l'offre reçue ;
- de relancer ce lot en appel d'offres ouvert
- d'adapter le Dossier de Consultation des Entreprises par la suppression des pièces secondaires et par la réalisation d'une option pour la réalisation d'une chape.

Au regard des difficultés d'attribution du lot « béton ciré » et des problèmes de mise en œuvre du procédé (risques importants d'apparition de microfissures), l'architecte de l'opération nous demande un délai supplémentaire afin d'étudier d'autres types de revêtements de surface.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 29 mars 2010

- **pour le lot n°11 relatif au carrelage et à la faïence :**

- D'accepter la réalisation de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle 1 ;

- De retenir l'option portant sur la pose de plinthes dans les circulations ;
- D'attribuer le marché pour le lot n°11 carrelage – faïence à la société ROSSI S.A.S., 28 rue du coutelier 44 805 Saint-Herblain, dont le siège social est situé 198 route de la côte d'amour 44 600 Saint-Nazaire, pour un montant total du marché de 196 795,10 € H.T. correspondant à la tranche ferme pour 161 432,30 € H.T., à la tranche conditionnelle 1 pour 32 422,80 € H.T. et à l'option pour 2 940,00 € H.T. Le montant du marché est ainsi de 235 366,94 € TTC ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché pour le lot n°11 ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

- **pour le lot n°21 relatif au béton ciré :**

- De déclarer infructueux le lot n°21 « béton ciré » ;
- D'autoriser l'architecte de l'opération à étudier d'autres types de revêtements de sol en remplacement du béton ciré. L'acceptation du nouveau procédé sera soumise à l'accord du conseil municipal et fera l'objet de l'approbation d'un nouveau DCE (Dossier de Consultation des Entreprises).

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- **pour le lot n°11 relatif au carrelage et à la faïence :**

- Accepte la réalisation de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle 1 ;
- Retient l'option portant sur la pose de plinthes dans les circulations ;
- Attribue le marché pour le lot n°11 carrelage – faïence à la société ROSSI S.A.S., 28 rue du coutelier 44 805 Saint-Herblain, dont le siège social est situé 198 route de la côte d'amour 44 600 Saint-Nazaire, pour un montant total du marché de 196 795,10 € H.T. correspondant à la tranche ferme pour 161 432,30 € H.T., à la tranche conditionnelle 1 pour 32 422,80 € H.T. et à l'option pour 2 940,00 € H.T. Le montant du marché est ainsi de 235 366,94 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché pour le lot n°11 ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

- **pour le lot n°21 relatif au béton ciré :**

- Déclare infructueux le lot n°21 « béton ciré » ;
- Autorise l'architecte de l'opération à étudier d'autres types de revêtements de sol en remplacement du béton ciré. L'acceptation du nouveau procédé sera soumise à l'accord du conseil municipal et fera l'objet de l'approbation d'un nouveau DCE (Dossier de Consultation des Entreprises).

Pour copie conforme
BOUAYE, le 30 avril 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°3/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Elsa LE MOING), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Bernard JANOT (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ) et Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Nicole CHOTARD) .

Mme Monique JEANNEAU et M. Gérard POUESSEL ont été désignés secrétaires.

8) ENSEMBLE SPORTIF DE BELLESTRE - MARCHE DE PRESTATION DE SERVICES D'ASSURANCES - ATTRIBUTION

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

Dans le cadre de la construction de l'ensemble sportif de Bellestre, un appel d'offres ouvert a été lancé afin passer un marché de services d'assurances responsabilité civile et tous risques chantier.

Le dossier d'appel d'offres a été préparé par la société AMOFI, 1 rue d'Argentré 44 000 Nantes, dans le cadre de sa mission d'assistance à maître d'ouvrage.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP ainsi que dans les quotidiens Ouest France et Presse Océan.

La date limite de remise des offres a été fixée au 26 mars 2010 à 12h00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 avril 2010 pour procéder à l'attribution du marché.

Suite au rapport d'analyse établi par la société AMOFI, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre présentée par la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics (SMABTP), Parc Tertiaire du Vieux Moulin 104 rue Leinster Bâtiment A - BP 54112, 44 241 La Chapelle sur Erdre, pour un montant de :

9 354,59 € H.T., soit 10 196,50 € taxes d'assurances comprises, au titre de la garantie Responsabilité Civile (R.C.)

et de

17 913,03 € H.T., soit 21 488,63 € taxes d'assurance comprises, au titre de la garantie Tous Risques Chantier.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 29 avril 2010

- de décider de retenir l'offre présentée par la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics (SMABTP), Parc Tertiaire du Vieux Moulin 104 rue Leinster Bâtiment A - BP 54112, 44 241 La Chapelle sur Erdre, pour un montant de 9 354,59 € H.T., soit 10 196,50 € taxes d'assurances comprises au titre de la garantie Responsabilité Civile(R.C) et de 17 913,03 € H.T., soit 21 488,63 € taxes d'assurance comprises, au titre de la garantie Tous Risques Chantier ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et tous documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre présentée par la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics (SMABTP), Parc Tertiaire du Vieux Moulin 104 rue Leinster Bâtiment A - BP 54112, 44 241 La Chapelle sur Erdre, pour un montant de 9 354,59 € H.T., soit 10 196,50 € taxes d'assurances comprises au titre de la garantie Responsabilité Civile(R.C) et de 17 913,03 € H.T., soit 21 488,63 € taxes d'assurance comprises, au titre de la garantie Tous Risques Chantier ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et tous documents s'y rapportant.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 30 avril 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 3/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Elsa LE MOING), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Bernard JANOT (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ) et Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Nicole CHOTARD) .

Mme Monique JEANNEAU et M. Gérard POUESSEL ont été désignés secrétaires.

9) ENSEMBLE SPORTIF DES ORMEAUX – INSTALLATION, FINANCEMENT, EXPLOITATION ET MAINTENANCE D'UN GENERATEUR PHOTOVOLTAÏQUE – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE CONSULTATION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF
--

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

Dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif (BEA) de 20 ans, la commune souhaite mettre à la disposition d'un tiers (opérateur économique) la partie sud de la toiture de l'ensemble sportif des Ormeaux afin d'y faire installer une unité de production d'électricité photovoltaïque. Ce tiers aura la charge de l'installation, du financement, la maintenance et la valorisation de l'équipement.

Il convient d'approuver la procédure de consultation relative à cette affaire et d'autoriser Monsieur le Maire à négocier librement avec les différents candidats sélectionnés les conditions juridiques et financières du BEA.

En l'espèce, la procédure de consultation ne relève pas du Code des Marchés Publics mais des dispositions des articles L 1311-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au BEA. Selon les termes de cet article :

« Un bien immobilier appartenant à une collectivité territoriale peut faire l'objet d'un bail emphytéotique prévu à l'article L451-1 du code rural, en vue de l'accomplissement, pour le compte de la collectivité territoriale, d'une mission de service public ou en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général relevant de sa compétence (...) ».

Concernant la production d'énergie photovoltaïque, l'existence d'un intérêt général et l'intervention de la commune se justifient notamment par la volonté de soutien aux actions de maîtrise de l'énergie.

En contrepartie de la mise à disposition de la partie sud de la toiture des Ormeaux, le tiers investisseur versera à la commune une redevance liée à l'exploitation du générateur photovoltaïque.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Equipements et Travaux du 8 avril 2010

- De décider le lancement d'une procédure de consultation relative à la passation d'un bail emphytéotique administratif pour l'installation, le financement, la maintenance et la valorisation d'un générateur photovoltaïque par un tiers investisseur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à négocier avec les différents candidats sélectionnés les conditions juridiques et financières de ce bail ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail afférant à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Décide le lancement d'une procédure de consultation relative à la passation d'un bail emphytéotique administratif pour l'installation, le financement, la maintenance et la valorisation d'un générateur photovoltaïque par un tiers investisseur ;
- Autorise Monsieur le Maire à négocier avec les différents candidats sélectionnés les conditions juridiques et financières de ce bail ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail afférant à cette affaire.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 30 avril 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°3/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Elsa LE MOING), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Bernard JANOT (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ) et Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Nicole CHOTARD) .

Mme Monique JEANNEAU et M. Gérard POUESSEL ont été désignés secrétaires.

10) PROJET EDUCATIF LOCAL 2010-2014 DE LA VILLE DE BOUAYE - APPROBATION

Rapporteur : Madame CHOTARD

Exposé :

Au regard des nombreux services proposés aux jeunes boscéens, la ville de Bouaye a souhaité reformuler sa politique éducative, afin de donner un cadre à l'action des services et des associations.

Afin d'effectuer ce travail, il a été décidé de dresser un état des lieux permettant d'avoir une vision globale de l'action existante.

Pour cela, une association d'éducation populaire, les Francas, a été missionnée pour réaliser cette étude. Celle-ci s'est articulée autour de quatre points :

- une étude sociodémographique ;
- un bilan des actions passées et des publics ciblés ;
- des préconisations au regard de difficultés constatées ou des potentiels à explorer ;
- l'accompagnement dans la formulation des orientations.

Cette mission s'est achevée en début d'année 2010.

A l'issue de cette démarche, la Ville de Bouaye souhaite formuler son Projet Educatif Local autour de 6 thématiques centrales :

1. le respect de soi, des autres et de son environnement ;
2. la solidarité basée sur la responsabilité, l'échange et l'éducation au développement ;
3. la mobilisation des publics autour du développement durable et de l'éducation à l'environnement ;
4. l'éducation à la santé par l'élaboration d'une démarche globale ouverte à tous ;
5. l'accès pour le plus grand nombre aux activités culturelles, sportives, de loisirs et de services ;
6. les enjeux d'une politique petite enfance basée sur la continuité et l'articulation des différents modes de garde.

Ces six thématiques seront proposées aux acteurs associatifs et municipaux afin de leur permettre d'élaborer des actions en cohérence avec la politique éducative de la Ville de Bouaye.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Petite enfance, Jeunesse, Enseignement du 31 mars 2010

- d'approuver le Projet Educatif Local 2010-2014 de la Ville de Bouaye.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve le Projet Educatif Local 2010-2014 de la Ville de Bouaye.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 30 avril 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°3/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Elsa LE MOING), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Bernard JANOT (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ) et Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Nicole CHOTARD) .

Mme Monique JEANNEAU et M. Gérard POUESSEL ont été désignés secrétaires.

11) BOURSE « DEKLIC » - ATTRIBUTION

Rapporteur : Madame CHOTARD

Exposé :

Réuni le 24 février dernier, le jury de la Bourse Initiative « Déklic » a retenu le projet présenté par Monsieur Sébastien BLANCHARD.

Ce jeune Boscéen est parti au Pérou entre avril et août 2009 afin de réaliser une étude de faisabilité de mise en place d'un partenariat entre une association française de volontariat environnementaliste et le ministère de l'environnement Péruvien via les différentes aires naturelles protégées.

De retour en France, il a souhaité faire partager cette expérience par le biais d'une exposition à la bibliothèque et d'une soirée de présentation. Ces actions visent à ce que cette exposition soit un réel outil de sensibilisation aux problématiques Nord-Sud.

Le jury a considéré qu'il convenait de soutenir ce projet présenté par un jeune boscéen. Par delà la dimension humanitaire, il s'agit en effet d'inciter les jeunes à faire preuve d'initiative et à les aider dans le montage des projets.

Le projet correspond en outre tout à fait à la définition de la bourse et aux thématiques de celle-ci, à savoir : vivre ensemble à Bouaye, production culturelle et destination monde.

Le montant de la subvention a été fixé à 300 €.

Il est proposé au conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance, Jeunesse, Enseignement du 24 février 2010

- d'approuver le versement d'une subvention de 300 € à Monsieur Sébastien BLANCHARD pour l'aider dans son projet d'écovolontariat au Pérou.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve le versement d'une subvention de 300 € à Monsieur Sébastien BLANCHARD pour l'aider dans son projet d'écovolontariat au Pérou.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 30 avril 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°3/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Elsa LE MOING), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Bernard JANOT (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ) et Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Nicole CHOTARD) .

Mme Monique JEANNEAU et M. Gérard POUESSEL ont été désignés secrétaires.

12) COLLEGE DE BELLESTRE – AIDE AUX VOYAGES LINGUISTIQUES - SUBVENTION

Rapporteur : Madame CHOTARD

Exposé :

Afin de favoriser les échanges linguistiques des élèves boscéens du collège de Bellestre, il est proposé de verser une participation de 30 € par élève concerné. Le montant de cette participation est harmonisé à l'échelle des communes du SIVOM.

Pour mémoire, cette aide était précédemment versée par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal pour la Construction et le Fonctionnement du Collège d'Enseignement Secondaire de Bellestre, syndicat en cours de dissolution.

La subvention sera versée au foyer socio-éducatif du collège Bellestre qui la répercutera ensuite sur la participation des familles.

Il est proposé au conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance, Jeunesse, Enseignement du 31 mars 2010

- d'approuver le versement d'une subvention de 30 € par élève du collège de Bellestre pour la participation à un séjour linguistique ;
- de dire que cette subvention sera versée au foyer socio-éducatif du collège de Bellestre sur présentation d'un état justificatif des élèves concernés.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- approuve le versement d'une subvention de 30 € par élève du collège de Bellestre pour la participation à un séjour linguistique ;
- dit que cette subvention sera versée au foyer socio-éducatif du collège de Bellestre sur présentation d'un état justificatif des élèves concernés.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 30 avril 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°3/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Elsa LE MOING), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Bernard JANOT (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ) et Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Nicole CHOTARD) .

Mme Monique JEANNEAU et M. Gérard POUESSEL ont été désignés secrétaires.

13) DESHERBAGE DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Rapporteur : Madame LE MOING

Exposé :

Dans le cadre de la gestion des collections de la bibliothèque municipale, il convient de procéder régulièrement à des éliminations de documents en raison soit de leur mauvais état physique, soit de leur contenu inexact ou devenu obsolète. C'est l'opération dite de « désherbage ».

Le désherbage proposé cette année porte sur 1 037 documents dont la liste est consultable à la bibliothèque municipale. Les livres pilonnés sont estampillés « pilon » et dirigés vers Forêt vivante pour recyclage papier.

Les 1 037 titres se répartissent de la façon suivante :

- 200 bandes dessinées
- 250 albums et contes jeunesse
- 65 livres de langue
- 400 romans

- 100 documentaires
- 22 CDROM

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Communication, Culture du 1^{er} avril 2010,

- D'autoriser le déclassé de 1 037 documents de la bibliothèque municipale jugés en mauvais état ou dont le contenu est inexact ou devenu obsolète.
- D'autoriser la responsable du service à détruire (pilon) les documents déclassés. Sur chaque document sera apposé un tampon indiquant « exclu des collections ».

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité par 28 voix pour et 1 abstention (M. Bernard KELLER) :

- Autorise le déclassé de 1 037 documents de la bibliothèque municipale jugés en mauvais état ou dont le contenu est inexact ou devenu obsolète.
- Autorise la responsable du service à détruire (pilon) les documents déclassés. Sur chaque document sera apposé un tampon indiquant « exclu des collections ».

Pour copie conforme
BOUAYE, le 30 avril 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°3/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Elsa LE MOING), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Bernard JANOT (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ) et Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Nicole CHOTARD) .

Mme Monique JEANNEAU et M. Gérard POUESSEL ont été désignés secrétaires.

14) ASSOCIATION « ECOLE BOSCEENNE DE MUSIQUE ET DE DANSE » - CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT

Rapporteur : Madame LE MOING

Exposé :

La Ville de Bouaye considère que la culture et plus particulièrement la musique sont essentielles pour enrichir l'imaginaire, favoriser l'épanouissement individuel et la cohésion sociale.

Ainsi, dans le cadre de sa politique culturelle, elle entend favoriser la rencontre entre l'art et la majorité des Boscéens, renforcer les liens entre tous les habitants de Bouaye grâce à une vie culturelle conviviale et accessible à tous, et soutenir la pratique artistique et son enseignement, notamment dans les domaines de la musique et de la danse.

Pour cela, la commune souhaite poursuivre le partenariat existant avec l'association « Ecole Boscéenne de Musique et de Danse » et approuver les termes de la convention pluriannuelle (d'une durée de 5 ans) qui vise à définir les conditions dans lesquelles la Ville de Bouaye apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'EBMD met en œuvre conformément à ses statuts.

Les activités prises en compte par la Commune au titre de la convention sont les suivantes :

Promouvoir et développer l'enseignement et la pratique amateur de la musique et de la danse

- ✓ *Pratiques collectives dont : ensembles et orchestres, cours de danses,...*
- ✓ *Cours d'instruments individuels*

Intervenir au sein des écoles maternelles et primaires de Bouaye pour sensibiliser l'ensemble des élèves à la musique et à la danse

Dans la mise en œuvre de ses actions, l'association s'engage à respecter les objectifs définis par la Ville :

- ✓ L'enseignement de qualité.
- ✓ L'ouverture des écoles vers l'extérieur (partenaires, lieux de pratiques culturelles...)
- ✓ La pratique des ensembles,
- ✓ La participation de l'association à la vie culturelle de la commune,
- ✓ Le maintien d'une politique tarifaire au quotient

Pour les activités se déroulant du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2010, le montant de la subvention de fonctionnement que la Collectivité s'engage à verser à l'Association s'élève à 51 280 €. La convention prévoit une décomposition en deux parts de cette subvention :

- une part fixe, correspondant aux salaires et aux charges du poste de coordinateur et de secrétariat. Cette part sera revalorisée annuellement au maximum de 1% ;
- une part variable attribuée selon le nombre d'élèves boscéens.

A cette subvention s'ajoute, en 2010, la somme de 5 573 euros pour la participation des professeurs de l'école boscéenne de musique et de danse aux activités d'enseignement artistique dans les écoles maternelles et primaires de Bouaye. Cette participation évoluera en fonction du coût réel de cette action.

C'est dans ce cadre que s'établit le partenariat proposé avec l'Ecole Boscéenne de Musique et de Danse.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Communication, Culture du 1^{er} avril 2010

- d'approuver les termes de la convention à conclure, à compter du 1^{er} septembre 2010, avec l'Ecole Boscéenne de Musique et de Danse et relative aux conditions dans lesquelles la Ville de Bouaye apporte son soutien aux activités de l'association,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout acte s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention à conclure, à compter du 1^{er} septembre 2010, avec l'Ecole Boscéenne de Musique et de Danse et relative aux conditions dans lesquelles la Ville de Bouaye apporte son soutien aux activités de l'association,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout acte s'y rapportant.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 30 avril 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°3/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Monique JEANNEAU, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Elsa LE MOING), Andrée BERTET (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Bernard JANOT (pouvoir à Marie-Pierre RATEZ) et Jacques GUEFVENEU (pouvoir à Nicole CHOTARD) .

Mme Monique JEANNEAU et M. Gérard POUESSEL ont été désignés secrétaires.

15) COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. le Maire

Exposé :

Il est rendu compte de l'exercice par le Maire des diverses attributions du conseil municipal qui lui ont été déléguées en vertu :

- **de la délibération du 10 juillet 2008**

- Cocontractants : SIDAN S.A., rue de Pologne, 44 332 Cedex 3
- Objet : acquisition d'un véhicule avec caisson 20 m3 et hayon
- Montant : 45 041,36 € TTC

- **de la délibération du 2 avril 2008** par laquelle le Conseil Municipal a autorisé le Maire à ester en justice pour la durée du mandat, et notamment à représenter la commune en défense dans toutes actions intentées contre elle : NEANT.

Le Conseil Municipal prend acte.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 30 avril 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU